

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H  
Communauté de communes Terres d'Argentan  
Interco**

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune  
Version du 15/05/2025

**Monts-sur-Orne**  
*Sentilly*



- PRESCRIPTIONS**
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
  - Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
  - ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ZONAGE**
- UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
  - UH : Secteur de hameau ou de petit village
  - UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
  - N : Zone naturelle
  - Nj : Secteur naturel de jardin
  - A : Zone agricole

0 500 m